

I. INTRODUCTION

L'amélioration de l'information et de la sensibilisation du public sur les problèmes environnementaux, ainsi que sa participation active à une meilleure protection de l'environnement et des ressources naturelles, sont un enjeu majeur pour le développement durable en Méditerranée.

A ce titre, le thème de "l'information, la sensibilisation et la participation" fait partie du nombre restreint de questions essentielles pour le bassin sur lesquelles la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) a choisi de centrer ses travaux. Elle a donc constitué un groupe de travail sur ce thème, animé par deux gestionnaires de tâche, le CREE et le MIO-ECSDE, prenant appui sur l'Unité de coordination du PAM.

L'objectif de cette note est donc de présenter l'état de la réflexion quant au thème de travail et au mode de fonctionnement possible pour le groupe thématique.

Il convient de préciser que cette note présente des réflexions préliminaires des gestionnaires de tâche, sachant que le groupe de travail ne s'est pas encore réuni. En effet, suivant le calendrier de travail qu'elle s'est fixée, la CMDD a choisi de consacrer l'année 1997 à l'examen des thèmes de la gestion durable des zones côtières et de la gestion de l'eau, le thème "Information, sensibilisation et participation" faisant partie des thèmes abordés dans un second temps, entre 1997 et 1999.

Plus précisément, les idées développées dans cette note sont des propositions des gestionnaires de tâche, à mettre en discussion et le cas échéant à amender lors de la deuxième réunion de la Commission Méditerranéenne du développement durable. Sur la base des orientations définies par la CMDD, le groupe thématique conduira sa réflexion durant la période de 1997-98.

En tout état de cause, le travail de ce groupe thématique devra commencer par un repérage de la situation existante dans les différents pays méditerranéens en matière d'information et de participation du public ; celui-ci sera facilité par un travail en cours sur le sujet, mené par le MIO-ECSDE, et dont les conclusions seront bientôt disponibles.

II. LES FONDEMENTS DE LA REFLEXION

II-1. Informer, sensibiliser et participer, pourquoi ?

Une des premières tâches du groupe de travail consistera à circonscrire les contours du thème dont il a la charge. En effet, l'intitulé "Information, sensibilisation et participation" recouvre des notions et des objectifs qu'il s'agit de préciser, de même qu'il désigne des acteurs et des publics qu'il faudra identifier.

L'agenda MED21, pose que "la concrétisation des objectifs du développement durable dans la région méditerranéenne nécessite une large mobilisation de l'opinion publique et la participation effective de toutes les composantes de la société : individus, groupes, organisations" (chapitre XXIII).

C'est bien en tant qu'ils contribuent à la mobilisation active des citoyens que "l'information, la sensibilisation et la participation " du public doivent être renforcés.

Les recommandations que le groupe thématique devra proposer au terme de sa réflexion, devront donc répondre à cette orientation stratégique : mobiliser les habitants quant à la mise en oeuvre du développement durable et à la protection de l'environnement méditerranéen.

Si cet objectif peut être commun à l'ensemble des Etats et partenaires méditerranéens, il est clair que sa mise en oeuvre devra tenir compte de la diversité des situations nationales et locales.

II-2. Informer, sensibiliser et participer, de quoi parle t-on ?

"L'information " est un thème particulièrement vaste en matière d'environnement. De façon générale, elle désigne l'ensemble des messages diffusés auprès d'un public pour l'avertir de l'existence et de la nature d'un problème donné. La réflexion du groupe thématique en matière d'information sur l'environnement devra porter sur l'amélioration de l'accès du public à l'information, sur deux plans :

- au plan du droit : état des droits nationaux quant à l'accès des citoyens et des groupes à l'information, aux documents administratifs, dans le cadre de procédures fixées par la loi,
- au plan matériel : les grands systèmes d'information en Méditerranée (banques de données, réseaux de surveillance des milieux...), la production et la diffusion de l'information, le partenariat entre Etats, organismes de recherche et ONGs à la constitution et au fonctionnement de banques de données, etc...

"La sensibilisation " désigne les actions de communication et d'animation visant à rendre le public attentif à la qualité de l'environnement proche ou lointain, conscient de la fragilité des milieux ou de l'impact des dégradations, de la complexité des phénomènes environnement et de leurs interrelations. La sensibilité est le premier degré de l'éveil à la conscience et à la responsabilité environnementale. La sensibilisation peut passer par le canal des grands médias (journaux, radio, TV), au travers d'actions d'animation particulières, mais également de développer de façon relativement spontanée chez les individus à l'occasion d'un événement particulier.

"La participation " désigne l'engagement des habitants sur une action ponctuelle ou durable, sous des formes diverses. Comme pour l'information, la participation des habitants en la matière relève pour partie de cadres juridiques, au travers de procédures de consultation du public, ou de participation à des instances d'études ou de décision. La participation des habitants à la protection de l'environnement et des ressources naturelles a également un caractère non formel, s'agissant par exemple de l'adoption, dans son comportement personnel et quotidien, de pratiques favorables à l'environnement. Le groupe de travail a vocation de travailler sur ces deux plans.

Le terme "d'éducation " ne figure pas dans l'intitulé du groupe de travail constitué par la CMDD. Pourtant, il paraît que "l'éducation à l'environnement " doit faire partie intégrante d'une politique de sensibilisation et de participation des citoyens à l'environnement. La conférence de Tbilissi, organisée en 1977 sous l'égide de l'UNESCO et consacrée à l'Education à l'Environnement en définit ainsi les objectifs : *"l'objectif fondamental de l'éducation relative à l'environnement est d'amener les individus et les collectivités à saisir la complexité de l'environnement tant naturel que créé par l'homme, complexité due à l'interaction de ses aspects biologiques, physiques, sociaux, économiques et culturels ainsi*

qu'à acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la prévention et à la solution des problèmes de l'environnement et à la gestion de la qualité de l'environnement

La question se pose alors de l'inclusion ou non des questions relatives à l'éducation à l'environnement dans le mandat du groupe de travail thématique. La notion "d'éducation à l'environnement" a deux acceptions :

- la première, en fait un synonyme de "pédagogie de l'environnement", terme général qui désigne les méthodes et principes favorisant la sensibilisation et l'acquisition de connaissances sur les questions relatives à l'environnement. Cette pédagogie de l'environnement peut être mise en oeuvre au sein de la famille, lors d'activités destinées aux jeunes ou aux adultes (stages, ateliers) par le biais de publications, etc... Elle est généralement désignée sous le vocable "d'éducation informelle".
- la seconde fait référence au système formel d'enseignement, c'est-à-dire à la manière dont l'environnement est enseigné à l'école, dans le cycle primaire et secondaire, c'est-à-dire pour le "grand public" des jeunes scolarisés (hors formations universitaires ou techniques spécialisées).

Compte-tenu de l'importance de l'école comme cadre de socialisation des jeunes et de formation des générations futures, il nous semble que la réflexion du groupe thématique devrait inclure la notion d'éducation à l'environnement dans ses deux acceptions. L'école se doit d'être un vecteur essentiel des principes du développement durable. La prise en compte de l'éducation à l'environnement devrait donc amener le groupe thématique à travailler sur le rôle des systèmes scolaires des pays méditerranéens en matière de pédagogie de l'environnement, ainsi que sur les modalités de l'enseignement de l'environnement à l'école.

III. LE PASSAGE A L'ACTION : PROPOSITION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

III-1. Favoriser la capacité à agir du citoyen en faveur de son environnement immédiat

La complexité et l'interdépendance des phénomènes d'environnement, l'accent mis par les grandes campagnes internationales sur les problèmes environnementaux d'échelle planétaire ont un double effet : elles ont le mérite d'alerter l'opinion et contribuent à une prise de conscience écologique, mais elles ont pu également diffuser le sentiment que l'environnement était un système complexe et lointain où le citoyen n'a que peu de moyen d'action.

Or l'expérience montre que la mobilisation du public dans la durée passe par la conscience de pouvoir agir directement sur son environnement proche,

C'est pourquoi, le groupe de travail devrait privilégier les approches locales et concrètes en matière d'information et de sensibilisation. L'objectif est de rendre chaque habitant de la Méditerranée par son comportement individuel, acteur au quotidien de la protection de son environnement immédiat, contribuant à l'usage prudent et rationnel des ressources naturelles. Il s'agit de rendre conscient chaque citoyen de l'impact de ses activités sur son environnement de proximité, de le convaincre de sa capacité à agir favorablement, de lui donner les moyens de mettre en oeuvre dans ses activités quotidiennes de "bonnes pratiques" du point de vue environnemental.

Cette approche proposée, valorisant le milieu de vie et l'expérience concrète, n'est pas contradictoire avec l'idée d'une stratégie régionale ni d'une solidarité méditerranéenne ; la similitude des problèmes d'environnement que connaissent de nombreuses régions du bassin rend au contraire facilement perceptible la notion de communauté méditerranéenne, l'échange d'outils et d'expériences pédagogiques sur des thèmes communs, mais en veillant toujours à une mise en oeuvre finement adaptée au contexte local, privilégiant la prise en charge par les relais et groupes locaux.

III-2. Repérer et mobiliser les relais.

Une des difficultés du thème dont a la charge le groupe de travail "Information, sensibilisation et participation " réside dans la diversité et l'atomisation des publics visés, puisqu'est concerné, dans l'absolu, chaque citoyen de la Méditerranée, dans ses différents statuts, enfant ou adulte, homme ou femme, consommateur ou producteur, etc ...

Toute politique en la matière doit s'appuyer sur des relais, de statuts différents :

- les relais spécialisés sur le secteur de l'environnement : les ONGs et associations environnementales,
- les relais non spécialisés sur l'environnement mais à fort impact local : les collectivités locales, les organisations professionnelles de terrain (agriculture), les associations locales et organisations de voisinage - les relais régionaux ou nationaux : les collectivités régionales, les organisations professionnelles,
- un relais fondamental : l'école,
- les grands médias d'information.

Les collectivités locales et régionales

Les collectivités locales et régionales seront des partenaires importants de la mise en oeuvre des recommandations des commissions nationales du développement durable créées dans chaque pays méditerranéen. Elles ont un rôle essentiel dans l'information et la consultation du public, dans l'incitation des citoyens à la gestion de l'environnement local dans le développement d'actions périscolaires en faveur de l'environnement lorsque ceci rentre dans leurs compétences. Les collectivités du bassin sont déjà largement engagées dans des actions de ce type. Le groupe de travail, auquel participe MEDCITES ou le Centre des Régions Euroméditerranéennes pour l'Environnement (CREE) devra s'appuyer sur les réalisations et les coopérations déjà en place entre collectivités méditerranéennes.

Les organisations professionnelles

S'agissant de promouvoir les principes du développement durable auprès des entrepreneurs méditerranéens, les organisations professionnelles et techniques, oeuvrant sur le terrain dans le domaine agricole, de l'industrie, de l'artisanat ou du tourisme, devraient devenir des lieux majeurs de sensibilisation à la protection des ressources naturelles.

Le caractère transversal du thème "Information, sensibilisation et participation " par rapport aux autres thèmes mis à l'étude dans le cadre de la CMDD comme l'éco-tourisme, l'industrie, la ressource en eau, par exemple, est ici mis en évidence.

Le groupe de travail sera certainement amené à se rapprocher des autres groupes thématiques, pour cerner les thèmes pertinents et les besoins en matière de formation de formateurs ou de l'encadrement technique.

Les ONGs, les associations d'environnement

Elles ont un rôle tout à fait irremplaçable et reconnu de vigilance, de collecte et de diffusion d'information, de relais pour l'information et la formation du public.

A ces différents titres, le groupe de travail devra consacrer une part importante de sa réflexion aux moyens de :

- favoriser leur accès à l'information,
- les soutenir dans leur rôle d'information, de sensibilisation et de formation du public,
- renforcer leur participation aux niveaux méditerranéen, national et local, aux instances d'élaboration des politiques de développement durable et de protection de l'environnement qu'elles aient un rôle consultatif ou décisionnaire ou de partenaires,
- renforcer les échanges et la coopération entre ONGs du bassin,
- leur faciliter l'accès à la justice, le cas échéant, sur des questions d'environnement.

La participation d'ONGs à la Commission méditerranéenne du développement durable, et notamment à ce groupe de travail thématique "Information, sensibilisation et participation" (MIO-ECSDE, WWF, APNEK, Ecomediterranea) est un premier pas qui facilitera la réflexion sur ce point.

Les groupes locaux et les vecteurs non formels

Une partie importante de la socialisation et de l'éducation est mise en oeuvre dans des cadres non formels et pourtant tout à fait essentiels : la famille (et notamment les femmes), les groupes locaux et de voisinage, etc... N'ayant parfois pas de statut formalisé ou bien un caractère local, ces relais sont difficiles à appréhender à l'échelle d'une stratégie régionale. Le groupe de travail devra s'interroger sur les besoins et déterminer les possibilités de travail sur ces vecteurs.

L'école, le système éducatif formel

Si l'éducation à l'environnement rentre explicitement dans les thèmes relevant du groupe de travail, celui-ci devra réfléchir sur les moyens de renforcer le rôle des systèmes scolaires des pays méditerranéens dans l'éducation à l'environnement, comme par exemple, veiller à l'intégration des orientations du développement durable dans l'enseignement, favoriser la formation des enseignants à l'environnement, favoriser les échanges d'expériences sur les outils pédagogiques adaptés au contexte méditerranéen, etc...

Les grands médias, les campagnes d'information et de sensibilisation.

Les médias comme la presse, la radio et la TV sont des vecteurs majeurs de diffusion d'information et sensibilisation à l'environnement. La Méditerranée, patrimoine naturel, historique, culturel, de premier ordre est une thématique suffisamment riche pour que les grands médias soient attentifs à son avenir et assez facilement mobilisables sur ce thème. Il s'agira notamment pour le groupe de travail de trouver les moyens de nature à renforcer la coopération sur ce thème, et à coordonner les initiatives concernant les campagnes d'information et de sensibilisation du grand public.

IV. PROPOSITIONS CONCERNANT LE MODE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION THEMATIQUE.

Sur la base des objectifs stratégiques proposés ci-dessus, le groupe de travail devra définir son mode de fonctionnement et ses priorités. Une possibilité serait de travailler sur chacun des principaux relais, en fonction de ses besoins propres, avec comme objectif de définir les moyens permettant de :

- faciliter l'action des relais qui sont déjà mobilisés sur l'environnement : les ONGs par exemple,
- "environnementaliser " et former les relais : les systèmes scolaires, les collectivités locales, les réseaux professionnels, etc... ,

Ces actions devront viser à favoriser l'accès à l'information, la mise en place de réseaux d'échange, d'outils communs, éventuellement définir des thèmes fédérateurs pour des campagnes d'information ou de sensibilisation communes sur le bassin, mais en veillant en permanence à trouver la bonne articulation entre stratégie régionale et nécessité de mise en oeuvre locale, proche du citoyen et pertinente avec sa réalité locale.

Le processus de travail pourrait être le suivant :

- mai 1997 : définition du mandat du groupe thématique pour la Commission méditerranéenne du développement durable,
 - printemps-été 1997 : réunion de groupe thématique pour définir son mode de travail évaluer ses besoins financiers, fixer son calendrier, éventuellement définir des experts à associer à ses travaux,
 - octobre 1997 : réunion du groupe thématique consacré au bilan de la situation en Méditerranée, sur la base du travail réalisé par le MIO-ECSDE,
 - décembre 1997 : participation du groupe thématique à la conférence internationale organisée conjointement par l'UNESCO et la Grèce intitulée : " 5 ans après Rio,
- 20 ans après Tbilissi : Education et sensibilisation du public pour le développement durable",
- 1998 : ateliers de travail (à préciser),
 - décembre 1998 : remise des propositions de politique et de stratégie en matière d'information, de sensibilisation et de participation du public.